



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cardiologie

Question écrite n° 71966

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la grave question liée à l'insuffisance des moyens consacrés au dépistage et la prévention de l'hypertension artérielle dans notre pays. Les résultats de l'enquête FLAHS (*French league against hypertension survey*) pour l'année 2014 montrent que seulement 30 % de la population française âgée de 35 ans et plus est traitée par un médicament antihypertenseur soit 11,4 millions de personnes ; ce chiffre n'a pas évolué depuis la dernière étude FLAHS en 2012. Cette étude révèle également que seulement 49 % des hypertendus traités sont contrôlés, loin derrière l'objectif 2015 de traiter et de contrôler 70 % de patients hypertendus fixés par le CFLHTA, la Société française d'hypertension artérielle (SFHTA), la Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG) et la Direction générale de la santé (DGS). Enfin cette étude nous apprend que seulement 54 % des hypertendus traités suivraient parfaitement leur traitement. La communauté scientifique estime que l'hypertension artérielle serait responsable d'au moins 40 % des décès par maladies cardiovasculaires en France, ce qui représenterait environ 60 000 morts par an dans notre pays. Il est donc particulièrement important de parvenir à atteindre au plus vite l'objectif de 70 % de patients hypertendus défini par les autorités scientifiques et médicales puisque cet objectif permettrait d'éviter au moins 20 000 décès par an. Il faut en outre souligner qu'une prise en charge plus large et plus précoce de l'hypertension artérielle pourrait avoir des conséquences très bénéfiques, à plus long terme, dans la prévention du vieillissement cognitif et de certaines affections neurodégénératives graves, comme la maladie d'Alzheimer, malheureusement en forte progression. Compte tenu de ces éléments, il lui demande donc quelles sont les mesures envisagées pour améliorer l'information, la prévention et le dépistage précoce de l'hypertension artérielle dans notre pays.

Texte de la réponse

L'organisation mondiale de la santé estime que la grande majorité des décès par maladie cardio-neurovasculaire, première cause mondiale de mortalité, pourrait être accessible à la prévention. La situation de la mortalité cardio-neurovasculaire en France est globalement favorable avec une baisse régulière de la mortalité cardio-vasculaire sur plusieurs décennies, et un taux de mortalité aujourd'hui le plus faible d'Europe. Les maladies cardiovasculaires restent la deuxième grande cause de mortalité en France, la première source de dépenses en maladies chroniques somatiques pour l'assurance maladie ; elles justifient des stratégies actives agissant sur leurs déterminants (programme national de réduction du tabagisme, plan national nutrition santé pour l'alimentation équilibrée, lutte contre la sédentarité, l'obésité, et le contrôle des facteurs de risque tels que le diabète, l'hypertension artérielle ou l'hypercholestérolémie) pour parvenir à l'objectif mondial de réduction de la mortalité par maladies non transmissibles. Ainsi de nombreuses mesures de promotion de la santé, renforcée dès l'enfance, et de prévention (tabac, alcool, nutrition, activité physique) ont été inscrites dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, actuellement en discussion devant le Parlement. L'information et l'incitation des médecins traitants passent via les guides de bonnes pratiques et la rémunération sur objectifs de santé publique. L'organisation territorialisée du parcours de soins a été conçue pour répondre aux défis des maladies chroniques et la prise en compte des priorités et expérimentations régionales des parcours de santé.

Les aspects du « vivre avec » une maladie chronique, notamment via l'éducation thérapeutique du patient participent à cette vision d'une approche intégrée de la prévention, de la prise en charge mais aussi de la démocratie sanitaire, en développant l'expertise individuelle et collective des patients. Enfin chaque année, des campagnes d'information grand public sont menées sur les signes d'alerte de l'accident vasculaire cérébral.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71966

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10603

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7871